



Droits de Visite enfants en bas âge

Par **Durand JP**, le **25/06/2018** à **15:17**

Bonjour

Je suis séparé de ma compagne depuis novembre 2017 et nous avons plusieurs enfants ensemble.

De son côté elle avait déjà une fille de 7 ans aujourd'hui qu'elle a élevé seule le père ne l'ayant pas reconnu.

Nous avons eu un fils en Avril 2017 et donc la séparation est intervenue lorsqu'il avait 7 mois. J'ai pu continuer à la voir 1 jour puis 2 jours par semaine puis début mars 2 jours consécutifs avec le dodo chez moi.

En Décembre elle m'a appris qu'elle était à nouveau enceinte alors que nous étions plus ensemble. Sa décision a été de la garder, de mon côté je n'y tenais pas forcément mais la décision lui revenait. Il m'a fallu un peu de temps pour accepter mais je l'ai fait tout simplement en considérant que cet enfant n'était pas responsable de la situation et qu'avec la fratrie il n'était pas envisageable de faire autrement.

La naissance approche et j'ai questionné mon ex pour savoir comment j'allais pouvoir voir mes 2 enfants. Pas vraiment de réponse mais en gros elle me dit que je pourrais les voir chez elle. J'ai proposé de continuer à voir mon fils 2 jours par semaine comme c'est le cas aujourd'hui et d'aller chez elle pour voir la petite et basculer progressivement sur un schéma similaire à son frère. Elle refuse catégoriquement et invoque le fait qu'il ne faut pas séparer le frère de sa sœur. Je ne suis pas d'accord pour voir mes enfants uniquement chez elle car ce n'est pas mon environnement et je souhaite qu'ils puissent évoluer avec moi dans mon environnement.

Je compte saisir le JAF et j'aurais quelques interrogations :

- . Je ne compte pas accepter de voir les enfants chez elle, suis je ne mesure de saisir en référé car le lien qui existait avec mon fils est coupé ?
- . Avec ce type de situation à quoi puis je m'attendre en terme de jugement ?

Par avance merci pour votre aide